

*Taxe d'accise—Loi*

Je voudrais prendre quelques instants pour rappeler aux députés des banquettes ministérielles les propos tenus par certains des leurs au sujet de la hausse de la taxe d'accise. Le 13 décembre 1983, comme nous pouvons le lire à la page 116 du *hansard*, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a déclaré ceci:

● (1110)

Ce sont des impôts bien plus régressifs que les primes d'assurance pour soins hospitaliers que perçoit l'Ontario ou n'importe quelle autre province, et pourtant, le gouvernement a saisi la Chambre d'une mesure législative tendant à y mettre un terme. Ce gouvernement ne compte que des hypocrites, des cyniques, des manipulateurs, des fourbes et des sournois.

Voilà ce que le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré au sujet de cette mesure. Il la qualifiait alors de sournoise. C'était une manœuvre de la part du gouvernement. C'était une mesure cynique de sa part. C'était une mesure hypocrite qui montrait bien sa fourberie. Quelques mois plus tard, ce gouvernement change son fusil d'épaule et présente exactement le même genre de loi.

Si je le dis, c'est non seulement pour signaler qu'une fois au pouvoir, l'opposition change d'opinion sur toutes sortes de questions, mais encore que ce genre de chose pousse les citoyens à faire preuve de cynisme à l'égard des propos des politiciens. Par exemple, le 13 février dernier, le même député, représentant de Saint-Jean-Ouest, a demandé à l'ex-ministre des Finances s'il consentirait à supprimer l'augmentation de la taxe de vente fédérale de 1 p. 100 d'octobre 1984 déjà imposée aux consommateurs canadiens. Il a ensuite demandé au ministre s'il allait reconnaître qu'il fallait aider les consommateurs si nous voulions que la relance se poursuive. D'après le député de Saint-Jean-Ouest, les centaines de milliers de dollars soutirés aux Canadiens au moyen d'une augmentation de la taxe de vente fédérale ne circulaient pas dans l'économie canadienne. Il s'agissait, disait-il, de centaines de millions de dollars soutirés aux Canadiens par le biais de cette loi.

De toute évidence, la relance ne sera pas très forte au Canada si le consommateur n'a aucun pouvoir d'achat et ne peut pas recommencer à se procurer des biens et des services. Le dernier sondage Gallup est révélateur: le consommateur canadien ne s'attend pas que l'économie redémarre au cours des prochains mois, il préfère laisser son argent dans son compte d'épargne. Il n'achète ni biens ni services, d'où l'économie stagnante. Ce que le député de Saint-Jean-Ouest a dit en février dernier tient toujours, c'est évident.

Le gouvernement tente de redonner confiance au pays et d'encourager les gens à croire qu'il est capable de créer un climat favorable à la reprise économique. Une des priorités du gouvernement est d'imposer l'augmentation de la taxe de vente fédérale, ce qui n'est pas de nature à redonner confiance aux Canadiens. Les consommateurs se méfient du gouvernement, car ils ne savent pas quel sort il leur réserve.

Quelques jours plus tard, le 16 février de cette année, le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré:

Le ministre l'a qualifiée de taxe spéciale de relance. Il devrait maintenant parler d'une taxe spéciale de récession. Car il n'y a pas eu de relance. Et cette taxe spéciale de récession, n'aidera pas à la relance.

Quelle mesure du budget vise à favoriser la demande intérieure? Il aurait favorisé la demande de biens de consommation s'il avait supprimé la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui entrera en vigueur en octobre. C'est une taxe régressive qui pèse très lourd sur les gens à faible revenu.

A nouveau, le député de Saint-Jean-Ouest essayait de faire comprendre au gouvernement libéral qu'il serait inopportun d'imposer une hausse de taxe à un moment critique, alors que la reprise était déjà chancelante. Je partage cet avis. Si le nouveau gouvernement veut que les Canadiens envisagent l'avenir avec confiance et optimisme il serait bien avisé de suivre le conseil du député de Saint-Jean-Ouest. Le gouvernement devrait se raviser et supprimer cette taxe de vente fédérale qui va coûter des centaines de millions de dollars aux consommateurs canadiens, car ce n'est pas la façon de créer le climat serein sans lequel la relance économique est compromise dès le départ.

● (1115)

Quelques jours plus tard, le 30 mars dernier, le député de Saint-Jean-Ouest a dit:

J'aurais certainement évité les augmentations d'impôt que le ministre des Finances a présentées dans son budget d'avril 1983, et qu'il a maintenues dans son budget de février dernier. Comment peut-on dire que le moment est opportun pour augmenter l'impôt, alors que la relance amorcée est loin d'être vigoureuse? Je n'aurais pas augmenté d'un seul pour cent la taxe de vente, comme il l'a fait en octobre dernier, et je n'aurais rien changé au crédit d'impôt-enfant, ni apporté aucun des autres changements qu'il nous a présentés dans son budget d'avril 1983.

Le député revenait à la charge, essayant de faire comprendre au gouvernement libéral que l'augmentation de la taxe de vente n'était pas le genre de mesure propre à assurer la reprise économique.

Vers la fin de la dernière législature, le 28 juin 1984, le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré:

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement va extorquer 2.4 milliards de dollars aux consommateurs canadiens par l'entremise de la nouvelle taxe spéciale de relance, qui correspondra à une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette année, le gouvernement va percevoir 300 millions de dollars. Comment le ministre peut-il justifier ces nouvelles hausses de taxe imposées aux consommateurs canadiens, qu'il assomme en même temps par une hausse des taux d'intérêt? Comment peut-il justifier ces mesures, le chômage qu'elles vont provoquer et la récession qui s'ensuivra?

Pourquoi rappeler aux députés d'en face les paroles que le député de Saint-Jean-Ouest a prononcées il y a quelques mois à peine? En tant qu'ancien ministre des Finances et, à l'époque, critique financier pour le parti conservateur, il soutenait jour après jour à la Chambre que l'augmentation de la taxe fédérale de vente nuirait à la relance, qu'elle ne la favoriserait certes pas. Quelques semaines plus tard, la première initiative du parti progressiste conservateur a été de faire volte-face et d'imposer une augmentation régressive de cette taxe qu'il avait dénoncée avec tant de vigueur.